

CONSIDERANT QUE la présente résolution est adoptée à ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions ;

CONSIDERANT QUE dès lors la présente résolution est adoptée à la majorité/à l'unanimité ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvée la reconduction pour la saison 2024-2025 de la collaboration entre la Province, le collectif Urban Pickels et l'Asbl "Jardin animé" pour la gestion du jardin suspendu sur le toit panoramique du Delta, aux conditions reprises dans la convention ci-jointe.

Namur, le 29 mars 2024

Le Directeur général

Valéry ZUINEN

Le Président

Philippe BULTOT

Projet de délibération